

Livre I : Anthropologie fondamentale

Chapitre 2 : Genèse de la culture et des institutions

A - Variantes rituelles

La communauté ne comprend pas que c'est l'unité qui l'a soudée dans l'exercice de la violence envers la victime émissaire qui est la cause de l'apaisement. Elle pense que c'est la victime qui a eu ce pouvoir. La pensée religieuse va donc charger cette victime de pouvoirs d'action et de transmission. Mais selon que l'on va considérer le côté positif de la victime (réconciliation) ou le côté négatif (génération de la crise), le rapport à cette victime sera différent.

Si le contact avec la victime est jugé dangereux, il faudra en déléguer l'accès pour l'immolation à des prêtres qui seront parfois eux-mêmes obligés de subir des rites de décontamination.

Dans l'autre cas, la participation au rite sera unanime.

Cette apparente contradiction, comme celle qui procède des moyens parfois opposés selon les religions de choix de la victime, tient en fait que la pensée religieuse fait des choix inégaux dans son analyse des moments de la crise. Ces choix sont volontairement réducteurs et conduisent à l'extrême variété des phénomènes religieux.

B - La royauté sacrée et le pouvoir central

Dans les systèmes de royauté sacrée l'intronisation est destinée à démontrer que l'individu choisi est conforme aux préceptes retenus pour en faire une victime idéale. Or, si la victime parvient à retarder le processus d'immolation c'est parce qu'elle utilise le prestige que lui confère son statut de victime (cf chapitre I 1 E précédent) pour le transformer en pouvoir effectif. Elle retarde ainsi, et parfois de façon très longue, le moment de l'immolation et maintient un pouvoir sacré sur ceux qui ont l'intention de l'immoler à terme. Et l'évolution du système abouti à un tel allongement du délai que l'immolation disparaît et que la royauté sacrée devient permanente comme dans les monarchies modernes. Les privilèges accordés à la victime en sursis eux vont perdurer. Dans le système démocratique moderne on retrouvait un peu de cela dans la cigarette et le verre de rhum proposés au condamné à mort. Le condamné avait le pouvoir d'exiger un certain nombre de choses, excepté bien sûr sa grâce.

La seule différence entre la divinité et la royauté sacrée tient au statut de la victime. Dans le premier cas elle est déjà expulsée de la communauté (immolation, exil) dans le second elle est en attente de l'être.

C - Polyvalence rituelle et spécification institutionnelle

Il existe dans les écrits de certains ethnologues des confirmations de ce mode de fonctionnement social. Certaines sociétés indigènes élisent leur roi parmi les jeunes du groupe qui, malgré les avantages liés à cette fonction, s'enfuient pour éviter d'être choisis. C'est donc le moins rapide qui est attrapé et qui devient roi. Cela est dû au fait que les candidats involontaires savent qu'à la fin le roi sera massacré. En fait le roi est un objet sacrificiel, une victime émissaire dont les frasques sont la formalisation des fautes de la communauté et dont le sacrifice soude cette dernière et lui permet d'apaiser ses tensions.

L'ethnologie s'est toujours refusée à accepter cette idée et a fait de nombreux efforts pour en faire disparaître les traces ou pour en déconstruire les éléments afin de les isoler et de leur retirer tout sens.

À terme, cette volonté d'effacer le religieux traditionnel aboutira à en effacer toute trace et donc à empêcher d'en comprendre l'importance pour les sociétés.

D - Domestication animale et chasse rituelle

Contrairement à l'idée actuelle, la domestication ne fut pas créée pour des raisons d'exploitation économique. En effet, cette domestication s'est déroulée sur une trop longue période et les choix qu'elle a impliqués n'étaient pas des choix prévisibles.

Par contre, une victime émissaire doit appartenir à la communauté ce qui impliquait la nécessité de

conserver dans la communauté les animaux dédiés à cette fonction. Toutes les espèces domestiquées ont servi à des usages sacrificiels. Au fil du temps, l'augmentation de la durée d'imprégnation communautaire de la victime développe un autre usage. Puisque la victime doit être sacrifiées, pourquoi ne pas manger les parties qui ne servent pas au sacrifice, comme les muscles ?

Tout relève de la durée qui s'étend entre le choix de la victime émissaire et le sacrifice. S'il s'agit d'un homme cela génère le pouvoir politique de la victime, s'il s'agit d'un animal cela génère sa domestication. Mais avant de domestiquer, l'homme chassait. Or l'appareil digestif humain est toujours resté de type omnivore à dominante végétarienne. La chasse humaine n'a donc pas les mêmes motivations que la chasse des animaux. En fait elle est avant tout une activité sacrificielle. D'où le rituel donnant aux membres de la communauté un rôle précis dans le rite de la chasse et les peintures murales qui désignaient quelle victime devait être recherchée pour satisfaire les dieux.

E - Les interdits sexuels et le principe de l'échange

Pour décider un animal à renoncer complètement aux femelles les plus proches et les plus disponibles, il a fallu, de toute évidence, autre chose que le désir de la règle. Or l'interdit de l'inceste distingue clairement les hommes des animaux. Cela est comparable aux interdits totémiques de certaines tribus qui rendent certains aliments inconsommables au sein de la communauté. Que l'interdit soit absolu ou adouci n'enlève rien à sa particularité.

Si les objets interdits sont toujours les plus proches et les plus accessibles, c'est parce qu'ils sont les plus susceptibles de provoquer les rivalités mimétiques entre les membres du groupe.

Cela fonctionne aussi pour certains rites funéraires qui font l'objet d'échanges entre deux moitiés d'une communauté.

C'est la paralysie que génère ces interdits qui amènent les membres du groupe à développer des rituels d'échanges (consentis ou violents) entre deux parties ou deux groupes différents.

Même si la victime recherchée est extérieure à la communauté cela reste du même ordre que ce que nous avons vu précédemment car, les victimes — même membres effectifs d'une communauté — sont considérées comme transcendantes, donc étrangères à la communauté, ce qui permet justement d'en faire des victimes.

Le sacrifice final peut prendre plusieurs formes allant d'un rituel commercial d'échange à l'immolation du guerrier capturé en passant par le mariage de femme prise à l'autre communauté.

D - La mort et les funérailles

Le comportement très particulier de l'homme vis-à-vis de la mort et du corps du mort n'est pas dû au hasard.

En fait le culte des morts n'est qu'un rituel de plus qui fait de la personne décédée une victime émissaire réconciliatrice de la communauté.

La révélation de la mort comme sacrée différencie le naturalisme animal de la conception sociologique humaine. Ainsi est confirmée l'antériorité du religieux sur le social.

Le rite funéraire attache les vivants au mort et en fait un intercesseur.